

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

République Française

COMMUNE DE FALAISE

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE RELATIVE A L'ELABORATION D'UN ZONAGE PLUVIAL DANS LE CADRE DU SCHEMA DIRECTEUR DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE LA VILLE DE FALAISE

Par arrêté n° 24-162, en date du 1^{er} juillet 2024, Monsieur Hervé MAUNOURY, Maire de la Ville de Falaise, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales de la Ville de Falaise, qui se déroulera sur une durée de 15 jours, consécutifs, du lundi 26 août 2024, 15h00, au mardi 10 septembre 2024, 16h00.

Cette enquête sera conduite par M. Michel BAR, commissaire enquêteur, Agriculteur en retraite, désigné par ordonnance N° E23000070/14 du 14 décembre 2023, de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de CAEN.

Cette enquête publique se déroulera du lundi 26 août 2024, 15h00, au mardi 10 septembre 2024, 16h00.

Les différentes pièces du dossier ainsi que le registre des observations de l'enquête publique pourront être consultés pendant la durée de l'enquête à la Mairie de Falaise, siège de l'enquête publique.

Le dossier sera consultable en permanence par le public aux heures habituelles d'ouverture des services à la Mairie de Falaise, c'est-à-dire :

- Les lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h;
- Les mardi, jeudi après-midi de 13h à 17h;
- Le samedi matin de 9h à 12h.

Le dossier pourra également être consulté de manière dématérialisée sur le site internet de la Ville de Falaise à l'adresse suivante : https://www.falaise.fr

Pendant cette enquête, chacun pourra formuler ses observations, ses propositions et contrepropositions :

- Par écrit sur le registre papier ouvert à la Mairie ;
- Par courrier, remis ou posté à l'ordre du Commissaire enquêteur, Mairie, Place Guillaume le Conquérant 14700
 FALAISE
- Par courriel (mail), à l'adresse suivante : <u>mairie@falaise.fr</u> (à l'attention du Commissaire-Enquêteur dans l'objet du courriel)
- Lors des permanences du commissaire enquêteur, sous forme verbale ou écrite qui se tiendront :
 - Le Lundi 26 août 2024, de 15h00 à 16h00 (1er jour de l'enquête)
 - Le Mardi 10 septembre 2024, de 15h00 à 16h00 (dernier jour de l'enquête)

Toute personne intéressée pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir à la Mairie tout ou partie du dossier d'enquête.

A l'issue de l'enquête, le Commissaire enquêteur remettra au Maire, responsable du dossier, son rapport, ses conclusions et son avis dans le délai d'un mois. Le dossier et le rapport du Commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à la Mairie, ce à compter de la date de clôture de l'enquête

Le Maire, Hervé MAUNOURY